



Résolution du conseil communal du 24 octobre 2017

Le Conseil,

- Approuve la convention de collaboration entre les communes de Forest, d'Anderlecht et de Saint-Gilles dans le cadre de la politique de sécurité et de l'approche de la délinquance juvénile
- Octroie un supplément de prime de fin d'année
- Approuve une modification du règlement de travail
- Adhère à l'accord cadre par lequel le SPF a désigné AG insurance en qualité d'assureur en matière d'assurance hospitalisation
- Modifie l'organigramme du département de la prévention, de la sécurité et de la cohésion sociale
- Approuve le transfert total du montant de l'allocation en déduction de la quote-part communale obligatoire au fonctionnement de la zone de police
- Approuve le financement de la rénovation de la toiture de la Résidence Berlioz
- Approuve la convention d'occupation de la zone pour la pratique de la pétanque à l'angle des avenue du Domaine et Victor Rousseau
- Approuve la convention de collaboration dans le projet « Plants for Environmental Transition and Life »
- Approuve la convention d'occupation à titre précaire pour la création du potager des Trois Fontaines
- Prend connaissance des décisions du collège pour :
 - le remplacement des pompes de relevage des eaux usées vers les égouts
 - le mobilier et équipements en inox
 - le mobilier pour les crèches
 - l'électroménager 2017-2018
 - l'aspirateur industriel
 - le remplacement d'une des portes sectionnelles du Centre Technique
 - la rénovation de sanitaires de l'Ecole 12, avenue des Sept Bonniers 210
 - la démolition des pavillons du Bempt
 - l'aménagement de la plaine de jeux du square du 8 mai (phase II)
 - la rénovation de toitures (4 lots) de l'Ecole 9 (réfection toiture et travaux d'étanchéité)
 - la fourniture de matériaux de construction (2 lots) 2018, 2019, 2020
 - le traitement des linteaux au centre technique
 - l'achat de guirlandes lumineuses
 - la fourniture et le placement de coffrets et câbles pour les illuminations de fin d'année
 - le marché de travaux de construction de deux bâtiments, Pôle Albert
 - la réalisation d'un rapport sur les incidences environnementales
 - l'achat d'une armoire en acier inoxydable en dehors de la procédure de passation collective suite à une violation constatée par l'inspecteur de l'Agence de sécurité alimentaire
- Prend acte du procès-verbal de vérification de caisse du 2^{ème} trimestre 2017
- Adopte les termes repris dans l'avenant numéro 8 au Règlement d'assurance pensions
- Adopte les termes repris dans l'avenant numéro 6 au Règlement d'assurance de cotisations

- Approuve les modifications budgétaires 8 et 9 du service ordinaire et extraordinaire du budget 2017
- Emet un avis quant à 6 comptes et 4 budgets de fabrique d'église
- Approuve l'achat de matériel informatique
- Approuve les conditions du marché pour :
 - l'aménagement de sécurité - Programme 2017
 - la rénovation de la chaufferie du stade Bertelson
 - les travaux d'électricité, installation de détection incendie et d'un éclairage autonome, installation de vidéophones dans divers établissements scolaires (3 lots)
 - la rénovation de l'enveloppe extérieure du bâtiment arrière de l'école 3
- Approuve le règlement de travail du personnel directeur, enseignant et assimilé de l'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé
- Déclare les emplois vacants pour l'enseignement 2017/2018
- Approuve le programme de permanence de l'Espace Information Jeunesse et l'occupation hebdomadaire par les associations Infor Jeunes Bruxelles, Genres Pluriels, Dynamo Amo, Dynamo International du local communal sis avenue Victor Rousseau 300
- Approuve la convention exceptionnelle pour un subside extraordinaire en investissement entre la commune et l'asbl Maison de Quartier Saint-Antoine
- Approuve l'avenant à la convention subside communal 2017 entre la commune et l'asbl Maison de Quartier Saint-Antoine
- Approuve le budget 2017 du CPAS
- Prolonge le mandat de représentation auprès d'Hydrobru
- Entend trois interpellations de conseillers communaux
- Nomme 3 agents
- Transfert une avance de provision
- Remplace la secrétaire communale pendant ses congés